



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Urgence de la liste des métiers en tension en Martinique

Question écrite n° 15246

Texte de la question

M. Marcellin Nadeau appelle l'attention de M. le ministre du travail et des solidarités sur les difficultés de recrutement rencontrées en Martinique dans plusieurs secteurs d'activité caractérisés par une pénurie durable de main-d'œuvre. Le Gouvernement a publié, le 22 mai 2025, la liste actualisée des métiers et zones géographiques dits « en tension », afin de faciliter le recrutement de travailleurs étrangers dans les secteurs confrontés à des difficultés persistantes de recrutement. Cette liste permet notamment aux employeurs de recruter des travailleurs étrangers hors Union européenne sans avoir à déposer préalablement une offre d'emploi auprès de France Travail, réduisant ainsi les délais administratifs et sécurisant les besoins de main-d'œuvre des entreprises. Or, en l'absence d'intégration effective ou de prise en compte adaptée de la Martinique dans ce dispositif, le territoire demeure soumis au régime antérieur. Les employeurs doivent encore effectuer une demande préalable auprès de France Travail, avec obligation de démontrer l'absence de candidatures nationales avant de pouvoir recruter des travailleurs étrangers. Cette procédure, particulièrement longue et complexe, pénalise fortement des secteurs essentiels à l'économie martiniquaise, notamment l'agriculture, le bâtiment, l'hôtellerie-restauration ou encore les services à la personne. Cette situation fragilise les entreprises locales, notamment à l'activité saisonnière comme celles de la filière canne-sucre, confrontées à des besoins immédiats de recrutement, qu'il s'agisse d'emplois saisonniers ou de contrats de plus longue durée. Alors même que certains métiers sont identifiés nationalement comme étant en tension, les employeurs martiniquais continuent de subir des délais incompatibles avec les réalités économiques du territoire. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin que la Martinique puisse pleinement bénéficier du dispositif des métiers en tension, dans le respect des spécificités du territoire, afin de raccourcir les délais de recrutement et de faciliter l'embauche de travailleurs étrangers dans les secteurs durablement en manque de main-d'œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Nadeau](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15246

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Travail et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2026